



**Réponse de la Ministre de la Défense et du Premier ministre à la question parlementaire n° 465 du 13 mars 2024 de Madame la Députée Sam Tanson.**

Ad 1:

Le plan du Luxembourg pour atteindre à moyen terme les 2 % du RNB s'appuie sur les axes de développement capacitaires prioritaires identifiés par le Gouvernement, en fonction de leur pertinence par rapport notamment aux objectifs capacitaires assignés par l'OTAN. Ils correspondent à des domaines opérationnels dans lesquelles la Défense a déjà acquis une certaine expertise à savoir : terrestre, aérien, spatial et cyber. Des investissements additionnels seront entre autres réalisés dans le secteur médical en coordination étroite avec le Ministère de la Santé et d'autres acteurs nationaux.

Une attention particulière sera accordée au bataillon binational belgo-luxembourgeois ainsi qu'aux leçons tirées jusqu'à présent de la guerre en Ukraine, qui auront un impact sur le futur cycle d'objectifs capacitaires de l'OTAN.

Ad 2:

La réunion susvisée a permis aux ministres d'avoir un premier échange sur les grands enjeux de ce plan et sur les étapes à venir tels que présentés par la Ministre de la Défense. L'importance de disposer en amont du Sommet de Washington d'un plan concret avec un échéancier fixe, que la Défense continue d'élaborer en concertation avec les acteurs concernés, a été retenue. Il a également été conclu qu'une attention particulière sera mise sur des retombées tant au niveau sociétal qu'économique, comme prévu par l'Accord de coalition, et sur la nécessité que le Luxembourg continue à être considéré comme un partenaire fiable soutenant une charge équitable du fardeau.

Ad 3:

La Ministre de la Défense a annoncé lors de la réunion de la commission parlementaire de la Défense du 27 mars 2024 qu'elle présentera en amont du Sommet de Washington aux députés les grandes lignes du futur plan, une fois qu'elles auront été définies.

Luxembourg, le 10 avril 2024.

La Ministre de la Défense

(s.) Yuriko Backes